

L'UFAP UNSa Justice reçue par la Directrice Interrégionale !

Le 7 août 2024

Le 7 août 2024, l'**UFAP UNSa Justice** a été reçue en audience par Mme Bleuet, nouvelle directrice interrégionale nommée sur la DI de Lille depuis le 1^{er} juillet. Lors de cette audience riche en échanges l'**UFAP UNSa Justice** a abordé les points suivants :

La surpopulation : Nous avons fait part à Mme la directrice interrégionale de notre inquiétude face à la surpopulation carcérale qui devient difficile sur la MA Arras. En effet le seuil critique des 219 détenus (seuil décidé en 2022 par la DI suite au mouvement des personnels) a été dépassé fin juin et depuis ne cesse d'augmenter. Ce n'est pas moins d'une quinzaine de détenus condamnés à de lourdes peines qui attendent leurs transferts vers le CNE ou d'autres établissements pour peine. Les préconisations de la MCI, à savoir la séparation des catégories pénales, n'est actuellement plus possible à Arras au vu du manque de places. De plus les détenus spéciaux placés au quartier arrivant n'ont pas leur place à la maison d'arrêt.

Les moyens de communication : L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé la nécessité de revoir tout le matériel de communication, à savoir les téléphones, les émetteurs récepteurs, ainsi que les alarmes portatives. En effet il en va de la sécurité de tous les personnels et des bonnes conditions de travail.

La réfection des postes protégés : L'**UFAP UNSa Justice** a attiré l'attention de Mme la directrice sur la vétusté avancée des postes de sécurité et a demandé des travaux de remise en état afin de garantir des conditions d'hygiène décentes pour les agents.

Les effectifs : L'**UFAP UNSa Justice** a fait savoir que la carence en effectif se fait de plus en plus ressentir sur la maison d'arrêt, et va encore s'amplifier avec les multiples départs en retraite qui vont avoir lieu sur les 3 années à venir. A ce titre, l'**UFAP UNSa Justice** a insisté sur la nécessité absolue de nous laisser le surveillant actuellement mis à disposition.

Les escortes : En lien avec la révision des niveaux d'escorte, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé l'importance de respecter certaines règles sécuritaires lors des extractions médicales. Au vu de la configuration de l'hôpital, les détenus classés en escortes 2 doivent être accompagnés d'une équipe de 3 surveillants minimum, et ceux classés en escortes 3 doivent être systématiquement pris en charge par 3 agents et le renfort des FSI.

Prototype de caillebotis déportés : L'**UFAP UNSa Justice** a de nouveau réclaté le déploiement rapide du prototype de caillebotis afin d'apprécier son niveau d'efficacité, et si celle-ci est avérée, de le déployer rapidement sur tout l'établissement afin de réduire considérablement les jets de missiles et les visites de drones nocturnes.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** remercie Mme Bleuet qui nous a reçus près d'1h30 afin d'entendre et débattre sur les difficultés rencontrées sur notre établissement. Si la Directrice nous a semblé sensible à nos revendications, nous resterons attentifs et veillerons à ce qu'en retour des mesures soient prises en faveur des conditions de travail des personnels.

Le secrétaire **UFAP UNSa Justice**,
Fabian JACOB

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne au service des personnels